

Image not found or type unknown



congés payés suite à rupture conventionnelle

Par **pajaud**, le **29/08/2009** à **12:43**

Bonjour,

Avec ma collaboratrice nous avons choisit de faire une rupture conventionnelle de contrat mais à ce jour il lui reste 26.5 jours de cp et je ne sais pas comment calculé ce que je lui doit. Pouvez vous m'aider, sachant que son salaire brut est 1528€euro mensuel